

# **COURSE DE VOITURE À PÉDALES D'AMAGNE**

## **RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE**

---

### **L'esprit:**

Cette épreuve est avant tout une confrontation amicale « comico-sportive » où le respect du code de la route est de rigueur. Le plan est une base à respecter pour la construction, sauf acceptation du comité organisateur. La motricité ne doit être assurée exclusivement qu'à la force des jarrets, l'apport d'autres énergies est interdite. Seules les batteries pour l'usage de klaxon, essuies glace, pompe à eau ou tout autre gadget de nature à contribuer à l'esprit comique de la course sont autorisées.

### **L'équipage:**

L'équipage comprend un maximum de 4 pilotes voir plus pour les moins de 14ans.

### **L'assurance:**

Les équipages engagés doivent être pourvus d'une assurance responsabilité civile.

### **Contrôle et inscriptions:**

Les contrôles, notamment pour la stabilité et les angles saillants, auront lieu dès 11 heures.

### **La course:**

Le circuit sera fermé à partir de 13 h 30.

Chaque équipage se verra attribuer un numéro

Le départ effectif de l'épreuve sera donné à 15 h 30 et l'arrivée jugée à 18 h 30.

Les voitures participeront au défilé de la troupe animatrice dans le village dès 13 h 30.

Tous les relais doivent être sur la droite dans le sens de la course.

### **Les récompenses:**

\* Prime de 45 euros pour chaque équipe

\* Prime de 15 euros par voiture pour la décoration, du début à la fin de la course.

\* 3 primes de 100, 60, 40 euros respectivement attribuées aux trois premiers en vitesse, esthétique et de même pour l'animation.

Une boisson sera offerte à chaque participant.

### **La numérotation:**

Un emplacement devra être prévu à l'avant, surtout à droite du véhicule voire derrière le siège de dimension 20x30 cm pour la mise en place du numéro de l'équipage.

### **La publicité:**

La publicité sur les voitures et autour du circuit est gérée et contrôlée par le comité des fêtes.

Toute publicité concernant un parti politique ou un syndicat est strictement interdite. Le non-respect de cette cause du règlement entraînera l'exclusion pure et simple de l'équipe fautive.

Chaque coureur doit vérifier que les publicités qu'il affiche sur son maillot soient bien des sponsors soutenant la manifestation, à défaut les organisateurs peuvent se permettre de l'obliger à en changer de maillot, voire le disqualifier.

Tout participant accepte d'être en photo sur le site [www .amagne.fr](http://www.amagne.fr) et renonce à tout recours envers les organisateurs

### **Conclusion:**

L'engagement de l'équipage à la participation de l'épreuve implique le respect du présent règlement qui pourra être modifié par les organisateurs si les circonstances l'exigent.

Seul le comité organisateur peut déroger à ce règlement.